

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine ALLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-086

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 3

EAU ASSAINISSEMENT ACQUISITION FONCIERE SAFER – STATION D'EPURATION DE QUINTENIC

Dans le cadre de la convention entre la SAFER et Lamballe Terre & Mer, la SAFER a notifié en 2019 un appel à candidature pour l'attribution de biens agricoles d'une surface globale de 96ha 90a 88ca sis à Quintenic. Lamballe Terre & Mer est intéressée par l'acquisition d'une partie de l'emprise, à savoir les parcelles cadastrées A0566 et A0763 pour 1ha 26a 49ca. Propriétaire de la parcelle riveraine

A0761, sur laquelle se situe la station d'épuration actuelle, la communauté est intéressée d'acquérir ces parcelles afin d'y implanter une zone d'infiltration naturelle, en lieu et place d'un rejet direct au cours d'eau.

Par ailleurs la parcelle riveraine A0762 de 156 m², qui fait partie des parcelles cessibles, consiste en une emprise de voirie communale. La SAFER propose de régulariser cette situation dans la même attribution communautaire. Cette parcelle sera à terme être rétrocédée à la commune, qui est d'accord sur le principe.

Pour ces parcelles, la SAFER conditionne l'acquisition au prix de 8 000 €, auquel il faudra ajouter les frais SAFER estimés à 1 056 € TTC.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées A0566, A0763 et A0762 sur la commune de QUINTENIC, pour un montant 8 000 €,
- DIT que les frais d'actes et frais SAFER sont supportés par Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	4 MAI 2021
Affiché le	4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1^{er} Vice-président

Philippe HERCOUET

